



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU

Du Mercredi 20 Juin 2018

Gymnase des Hautes Peines, Renardières

CR N° 100

PRESENTS MESSIEURS :

CLEQUIN Jean-Pierre, MENARD Jacky, HAAS Daniel,
LIAIGRE David, RONGEON Michaël

ABSENTE EXCUSEE MADAME :

MEROT Muguette

ORDRE DU JOUR :

- 1/ APPROBATION DU C.R. N° 99
- 2/ VIE DES SECTIONS
- 3/ POINT FINANCIER
- 4/ QUESTIONS DIVERSES

1/ APPROBATION DU C.R. N° 99

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé par le bureau.

2 / VIE DES SECTIONS

Nous n'avons toujours pas reçu le bilan sportif 2017 pour les sections badminton et Plongée.

Suite au courrier de mise à jour des délégations aux banques, nous ne recevons plus de document de leur part. Cela a donc porté ses fruits.

Section TENNIS :

Le trésorier a quitté ses fonctions, par conséquent, le président Ken ARMOGUN gère seul la présidence et la trésorerie.

Jean-Pierre va contacter le président pour qu'il fasse une réunion extraordinaire de section avant fin Juin pour remédier à ce problème.

Nous remercions Benoit pour le travail qu'il a fait au sein de la section.

Section SQUASH :

Suite à la demande de subvention supplémentaire demandée, le bureau du COSEG a répondu : La subvention est donnée sur les mêmes critères que les sections faisant appel à un professeur, nous n'accordons pas de subvention supplémentaire.

Section MOTO :

Le président nous signale un changement de secrétaire. Un formulaire est à remplir sur le site du COSEG (<http://coseg77.free.fr>)

Suite à notre demande de contrôle des sections par la CMCAS, le Président par manque de temps, nous demande de leur fournir les dossiers des sections (Bilan d'activité, trésorerie) pour les analyser et convoquer les membres de bureau d'une section pour avoir des explications si besoin.

Nous avons renouvelé la demande de contrôle à la dernière commission sport, qui espère pouvoir les mettre en place pour le dernier trimestre 2018.

3/ POINT FINANCIER

Les soldes des comptes sont de 20 333€ pour le Compte Courant et de 9 016€ pour le livret Bleu.

Un virement de 5 500€ a été effectué du compte courant vers le livret en Février.

Plusieurs Sections sont en retard pour le versement des cotisations 2018 pour un montant total de 132€ (Badminton, Fitness, Rock et Stretching)

Le virement de la CMCAS pour la première subvention 2018 (10 000€) a été fait le 23 Mars.

La deuxième subvention du même montant a été reçue ce jour.

Nous pouvons début Juillet effectuer le versement aux sections pour un montant de 9144€ SAUF aux sections n'ayant pas versé leurs cotisations pour 2018.

Section PISCINE :

Pour l'exercice 2017 :

La somme de 3954,15€ n'a toujours pas été encaissée par la mairie de Dammarie les Lys pour l'utilisation de la piscine. Cette somme est provisionnée en attente.

Pour l'exercice 2018 :

954,45€ pour la période du 10/11/2017 au 22/12/2017 ont été réglés.

2727€ sont à régler pour la période du 12/01/2018 au 29/06/2018.

Section VOLLEY :

Le chèque réédité pour la deuxième subvention 2017 n'a toujours pas été encaissé ce jour.

Section BADMINTON :

Nous attendons toujours la lettre de renoncement du premier chèque édité le 17/08/2017 malgré les relances de Jacky et Jean-Pierre.

Crédit Mutuel :

Le compte a été débité de 14,14€ le 14 Mars. Ceci n'étant pas justifié et après plusieurs demandes d'explications par mail restées sans réponse, Jacky va se rendre à l'agence.

4/Questions diverses :

Question d'un Président de section :

Si un agent adhère à plusieurs sections, chacune d'entre elles doit payer le montant de l'adhésion au COSEG (soit 3€ pour un agent et 6€ pour un extérieur) ? Ou bien est-ce à la section de son choix de régler l'adhésion ?

La réponse suivante a été faite :

La cotisation est à régler par adhérent dans chaque section. La subvention étant versée également par adhérent dans chaque section.

Un agent qui s'inscrit dans 2 sections, payera donc 2 fois la cotisation COSEG. En contrepartie, il sera pris en compte dans l'effectif de chacune des 2 sections pour le calcul de la subvention COSEG qui leur sera versée.

Autrement, il faudrait que l'agent se déclare dans une section principale, qui serait la seule à être subventionnée (pas très équitable...), ou que celle-ci partage la part de subvention perçue avec une ou des autres sections (ça serait vite un vrai casse-tête pour toutes les sections). Il y a d'autres possibilités, mais aucune aussi simple à comprendre et facile à gérer que celle mise en place actuellement

A la demande de la CMCAS, le PV de l'AG du COSEG leur a été transmis pour l'inclure dans leur AG.

Sur le site du Conseil Général, notre dossier est marqué comme « validé », mais il n'est pas encore traité, nous n'avons pas plus de nouvelles pour le moment.

La prochaine réunion de bureau se tiendra Fin Septembre / début octobre.

LE SECRETAIRE
RONGEON Michael

LE PRESIDENT
CLEQUIN Jean-Pierre